

## EXEL INDUSTRIES.

Société anonyme au capital de 16.969.750 euros.  
Siège social : 54, rue Marcel Paul - 51200 Epernay .  
RCS Reims 095.550.356 .  
Etablissement principal : 52 rue de la Victoire, 75009 Paris.  
RCS PARIS 095.550.356.

### Avis de convocation

MM. et Mmes les actionnaires de la Société EXEL Industries sont informés que l'assemblée générale ordinaire de la Société se tiendra à huis clos le mardi 9 février 2021 à 10h30 au 52 rue de la Victoire, 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

2 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

3 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

4 - Renouvellement du cabinet Mazars en qualité de commissaires aux comptes.

5 - Nomination du cabinet Grant Thornton en qualité de commissaires aux comptes.

6 - Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

7 - Fixation du montant de la rémunération des administrateurs.

8 à 11 - Vote sur la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020-2021 (say on pay ex ante) pour le Directeur général (8<sup>ème</sup> résolution), les Directeurs généraux délégués (9<sup>ème</sup> résolution), le Président du Conseil d'administration (10<sup>ème</sup> résolution) et les administrateurs (11<sup>ème</sup> résolution).

12 à 19- Vote sur les rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice écoulé.

Approbation du rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux (12<sup>ème</sup> résolution), approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (say on pay ex post) à MM. Patrick Ballu (13<sup>ème</sup> résolution), Gueric Ballu (14<sup>ème</sup> résolution), Yves Belegaud (15<sup>ème</sup> résolution), Marc Ballu (16<sup>ème</sup> résolution), Cyril Ballu (17<sup>ème</sup> résolution), Franck Ballu (18<sup>ème</sup> résolution) et Daniel Tragus (19<sup>ème</sup> résolution).

20 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

#### A - Formalités préalables pour participer à l'assemblée générale.

Conformément à l'article R 22-10-28 (anciennement R 225-85) du code de commerce, l'actionnaire doit justifier de l'inscription en compte de ses actions à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le vendredi 5 février 2021 à 00h00, heure de Paris (ou le jeudi 4 février 2021 à minuit).

Ainsi :

• les titulaires d'actions au nominatif (pur ou administré) devront, à ladite date, avoir leurs titres inscrits en compte auprès de CIC Market Solutions - Service assemblées, 6 avenue de Provence, 75009 Paris, qui est le teneur de compte de la Société ;

• les titulaires d'actions au porteur devront, à ladite date, justifier avoir leurs titres inscrits auprès de leur intermédiaire financier habilité, au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier, et annexée au formulaire de vote.

L'actionnaire pourra à tout moment céder tout ou partie de ses actions :

• si la cession intervient avant le vendredi 5 février 2021 à 00h00 (heure de Paris), la Société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance ou le pouvoir et l'établissement teneur de compte habilité devra, s'il s'agit d'actions au porteur, notifier la cession au CIC et lui transmettre les informations nécessaires ;

• si la cession intervient après le vendredi 5 février 2021 à 00h00 (heure de Paris), elle n'a pas à être notifiée par l'établissement teneur de compte habilité et prise en compte par le CIC.

#### B - Modes de participation à l'assemblée générale.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, les actionnaires sont invités à exercer leur droit de vote uniquement à distance, soit en votant par correspondance, soit en donnant pouvoir au Président, soit en donnant mandat à un autre actionnaire ou leur conjoint.

L'assemblée générale se tenant à huis clos, il ne sera pas délivré de carte d'admission. Les actionnaires sont invités à ne pas en faire la demande.

A titre exceptionnel, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, l'actionnaire qui aura déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir pourra choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale sous réserve des modalités et délais précisés ci-après.

#### 1 - Voter ou donner pouvoir par voie postale.

L'actionnaire au nominatif reçoit directement le formulaire unique de vote ou de procuration, joint à l'avis de convocation, qu'il doit compléter, signer et renvoyer, à l'aide de l'enveloppe T jointe au formulaire, à l'adresse suivante : CIC Market Solutions-Service assemblées, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.

L'actionnaire au porteur adresse sa demande de formulaire unique de vote ou de procuration à son établissement teneur de compte. Une fois complété et signé par l'actionnaire, l'établissement teneur de compte transmettra le formulaire unique de vote ou de procuration, accompagné d'une attestation de participation, au CIC Market Solutions.

Il est précisé que toute demande de formulaire unique de vote ou de procuration devra, pour être honorée, avoir été reçue au plus tard six jours calendaires avant la date de l'assemblée, soit le mercredi 3 février 2021 conformément aux dispositions de l'article R 225-75 du code de commerce.

Pour être pris en compte et selon l'article R 225-77 du code de commerce, le formulaire unique de vote ou de procuration dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) devra ensuite parvenir

au plus tard le samedi 6 février 2021 à 00h00 au CIC Market Solutions - Service assemblées, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.

En aucun cas, les formulaires de vote ne doivent être retournés directement à la Société.

#### Indications pour remplir la section Vote par correspondance du formulaire :

- Si vous voulez voter « pour » une ou plusieurs résolutions présentées à l'assemblée générale par le conseil d'administration, vous ne devez cocher aucune case, puis vous devez dater et signer au bas du formulaire ;

- Si vous voulez voter « contre » une ou plusieurs de ces résolutions, vous devez cocher les cases « non » puis dater et signer au bas du formulaire ;

- Si vous voulez voter « abstenir » pour une ou plusieurs de ces résolutions, vous devez cocher les cases « abs » puis dater et signer au bas du formulaire ;

- Si vous voulez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le conseil d'administration, vous devez cocher les cases correspondant à votre choix « oui », « non » ou « abs ».

Les voix attachées au vote blanc ou nul et l'abstention sont considérées comme des voix non exprimées.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de retourner le formulaire de vote dans les meilleurs délais et de ne pas attendre le terme du délai pour effectuer vos démarches.

#### 2 - Donner pouvoir par e-mail.

Conformément aux dispositions de l'article R 22-10-24 (anciennement R 225-79) du code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités ci-après décrites.

L'actionnaire peut donner mandat à un autre actionnaire ou à son conjoint.

L'actionnaire doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse [shareholders@exel-industries.com](mailto:shareholders@exel-industries.com), une copie scannée du formulaire unique de vote ou de procuration signé en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné.

Les copies scannées de formulaires uniques de vote ou de procuration non signés ne seront pas prises en compte.

Pour les actions au porteur, l'actionnaire devra également adresser son formulaire unique de vote ou de procuration scanné et signé à l'intermédiaire financier qui gère son compte titres et, en complément, lui demander d'envoyer une confirmation écrite, accompagnée d'une attestation de participation, par courrier ou par fax, à CIC Market Solutions - Service assemblées, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la désignation et communiquée à la Société. Pour désigner un nouveau mandataire après révocation, l'actionnaire pourra demander à CIC Market Solutions (s'il détient ses actions sous la forme nominative) ou à son intermédiaire financier (s'il détient ses actions sous la forme au porteur) de lui renvoyer un nouveau formulaire unique de vote ou de procuration ou l'imprimer depuis le site internet de la Société. L'actionnaire précise ses nom, prénom et adresse et, s'il désigne un nouveau mandataire, les nom, prénom et adresse du nouveau mandataire désigné.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le lundi 8 février 2021, avant 15h.

#### C - Demande d'inscription de points ou de projets de résolution, questions écrites et consultation des documents mis à la disposition des actionnaires.

Demande d'inscription de points ou de projets de résolution. L'assemblée générale se tenant à huis clos, aucune résolution nouvelle ni projet d'amendement ne pourra être inscrit à l'ordre du jour en séance.

#### Questions écrites.

Conformément aux articles 5-1 de l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et 8-1 et 8-2 du décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le vendredi 5 février 2021 à minuit, adresser ses questions à EXEL Industries, à l'attention de la directrice juridique, 42 rue de la Victoire, 75009 Paris, France, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse [shareholders@exel-industries.com](mailto:shareholders@exel-industries.com).

Dans le contexte de crise sanitaire, les actionnaires sont invités à privilégier la communication par voie électronique.

Pour être prises en compte, ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les questions écrites posées par les actionnaires et les réponses qui y auront été apportées seront publiées sur le site internet de la Société, une réponse commune pouvant être apportée aux questions qui présentent le même contenu, à l'adresse suivante : <http://www.exelindustries.com>, dans la rubrique consacrée aux assemblées générales.

#### Consultation des documents.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les documents prévus à l'article R 22-10-23 (anciennement R 225-73-1) du Code de commerce pourront être consultés à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée (mardi 19 janvier 2021), soit sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.exelindustries.com>, soit au lieu de son établissement principal, 42 rue de la Victoire, 75009 Paris, France.

## ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

### Vie juridique des sociétés

#### Créations/Constitutions

Suivant un acte ssp en date du 07/01/2021, il a été constitué une SASM.

Dénomination : SCM KINÉGIE.  
Siège social : 6 Bis, rue Marie Stuart - 51100 Reims.

Capital : 49.598.34 €.

Activités principales : Masso-kinésithérapie.

Durée : 99 ans.

Gérant : Mlle LADOUCE Lucie - 227, rue Ledru Rollin - 51100 Reims et Mme GERARD Floriane - 12, rue des Fleurs - 51350 Cormontreuil.

Cession de parts sociales : Libre.

Immatriculation au RCS de Reims.

Suivant un acte ssp en date du 07/01/2021, il a été constitué une SASU.

Dénomination : BECA BTP.  
Siège social : 7, place Toulouse Lautrec

51100 Reims.

Capital : 1.000 €.

Activités principales : Construction de maisons, bâtiments, travaux publics.

Durée : 99 ans.

Président : M. KILIC Yusuf - 7, place Toulouse Lautrec - 51100 Reims.

Cession d'actions : Libre.

Immatriculation au RCS de Reims.

1506519900

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 janvier 2021, à Reims.

Dénomination :

**IMMOBILIER 2**

Forme : SARL.

Siège social : 41 allée du bois, 51500 VILLE EN SELVE.

Objet : Agent commercial indépendant et toutes opérations de nature immobilière. Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Monsieur ERIC VION, demeurant 41 allée du bois, 51500 VILLE EN SELVE

La société sera immatriculée au RCS Reims.

Pour avis.  
La gérance

1506833400

1506524000

Avis est donné de la constitution d'une SAS dénommée :

**GRBI**

au capital de 8.000 EUR

Siège social : 18 Boulevard d'Alsace Lorraine 51350 Cormontreuil

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Reims

Objet : Restauration

Président : Monsieur HUANG Jianguo, demeurant au 6 rue Jean Hemard 94000 Créteil

Directeur Général : Monsieur QU Yinlei, demeurant au 6 Rue Calmette 94000 Créteil

Participations aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Cession de parts : soumise à l'agrément de l'assemblée des associés.

1506669900

Par ASSP en date du 16/01/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

**RJM 51**

Siège social : 9, Rue de la chapelle 51700 MAREUIL-LE-PORT

Capital : 1.000€

Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement

Gérance : M HERBIN Jean-Marc, Henri demeurant 9 Rue de la Chapelle 51700 MAREUIL-LE-PORT ; M LAMBERT Romain, Damien demeurant 3 Rue des Vignes 51500 VILLERS-AUX-NEUDES

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Reims.

1506831700

1506854700

### Modifications/Fusions/Absorptions

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité CITYA BELVIA REIMS, 39 Cours Jean Baptiste Langlet, 51100 Reims immatriculée au RCS 812.500.494 pour ses activités de :

- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 08/02/2016

- GESTION IMMOBILIERE depuis le 08/02/2016

- SYNDIC DE COPROPRIETES depuis le 08/02/2016

auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423.703.032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, Paris, dans les trois mois de la présente insertion.



Le portail d'avis de marchés publics  
le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email